

Maison de la vie associative et citoyenne du 12ème arrondissement,
BAL 85 181 avenue Daumesnil 75012 PARIS

Acte de candidature au poste de membre du Conseil d'Administration de RANDIF

Je soussigné(e)

Propose par la présente ma candidature en tant que membre du Conseil d'Administration de RANDIF.

En émettant cet acte de candidature, je manifeste mon souhait de participer pleinement au fonctionnement de RANDIF.

Pour rappel, fonctionnement du Conseil d'Administration de RANDIF:

L'association RANDIF est dirigée par un conseil d'administration de 6 à 10 membres élus pour une année, rééligibles. Le conseil d'administration se réunit au moins 2 (deux) fois par an et toutes les fois qu'il est convoqué par le président ou sur demande écrite au président de l'association d'au moins un quart de ses membres. Les décisions sont prises à la majorité des voix des présents. Le vote par procuration n'est pas autorisé. La présence au moins de la moitié des membres est nécessaire pour que le conseil d'administration puisse délibérer valablement.

Fait à Le

SIGNATURE

Bulletin à retourner de préférence par mail ou éventuellement par courrier postal avant le 3 décembre 2020
à RANDIF (Maison de la vie associative et citoyenne du 12ème arrondissement – BAL85 – 181 avenue Daumesnil – 75012 PARIS)